

Réponse du « Rassemblement national »

1. Les règles actuelles de la représentativité patronale permettent aux représentants des grandes entreprises de monopoliser toutes les négociations et de faire barrage à des mesures portées par les représentants des petites entreprises alors que 98% des entreprises françaises ont moins de 50 salariés et 92% moins de 10 salariés. **Vous engagez-vous à modifier ces règles afin que les TPE-PME soient représentées à la hauteur de leur poids dans l'économie nationale, notamment en donnant un droit d'opposition à un accord aux organisations professionnelles représentant plus de 50% des entreprises adhérentes employeuses et en rééquilibrant les critères d'attribution des sièges ou des voix dans les organismes paritaires** (cf le document joint : « Les 21 priorités des entreprises de proximité ») ?

Ce chantier fera partie de ceux que nous ouvrirons avec les états généraux de la simplification administrative auxquels vous serez associés pour une période de douze mois. A l'issue de ce délai, une loi sera votée avec les mesures que vous aurez contribué à nous soumettre, y compris la modification des règles de représentativité patronale afin que les TPE-PME soient représentées à la hauteur de leur poids dans l'économie nationale. Nous soutiendrons les propositions de l'U2P visant à donner un droit d'opposition aux organisations professionnelles représentant plus de 50% des entreprises adhérentes employeuses et à rééquilibrer les critères d'attribution des sièges ou des voix dans les organismes paritaires.

2. **Comment comptez-vous soutenir le développement de l'apprentissage et garantir au système un financement pérenne et adéquat, tout en continuant de soutenir les petites entreprises dans leur recours aux contrats en alternance ? Maintiendrez-vous le montant de l'aide de 6000 euros accordée aux employeurs d'apprentis, au moins pour les entreprises de moins de 50 salariés ?**

Nous soutenons fermement le développement de l'apprentissage et garantirons un financement pérenne pour ce système. L'U2P demande un recentrage de l'aide unique aux employeurs d'apprentis sur les entreprises de moins de 50 salariés et la sécurisation du financement de l'apprentissage. Le Rassemblement National ne propose pas directement cette mesure, mais met l'accent sur la simplification de l'environnement réglementaire pour favoriser les entreprises et propose des exonérations fiscales pour les jeunes entrepreneurs, ce qui pourrait indirectement soutenir les petites entreprises qui embauchent des apprentis.

3. Quelle place accorderez-vous à l'indispensable accompagnement des entreprises pour la formation, le maintien dans l'emploi et le développement des compétences de leurs salariés, réel enjeu de compétitivité ? Vous engagez-vous à augmenter l'enveloppe versée aux OPCO pour le plan de développement des compétences des entreprises de moins de 50 salariés ?

L'U2P propose d'améliorer l'orientation des jeunes et de renforcer la communication sur l'accès aux métiers, notamment à travers l'apprentissage et la professionnalisation. De manière similaire, le programme du Rassemblement National soutient financièrement les jeunes et les entreprises faisant le choix de l'apprentissage ou de l'alternance, et souhaite adapter l'offre de formation initiale et continue aux besoins réels des branches professionnelles. Ces propositions visent à réduire la pénurie de main-d'œuvre qualifiée et à mieux aligner les compétences des jeunes avec les besoins du marché du travail. Nous proposons également le remplacement du collège unique par un collège modulaire qui fait la part belle à la formation professionnelle, injustement mise de côté dans notre pays.

4. Le coût du travail est un paramètre clé de la compétitivité des TPE-PME. Vous engagez-vous à maintenir les dispositifs actuels d'exonération de cotisations sociales ? Quelles mesures comptez-vous prendre pour alléger les charges des TPE ?

L'U2P insiste sur la nécessité de conforter et pérenniser la baisse du coût du travail pour améliorer la compétitivité des TPE-PME, en augmentant le plafond des allègements généraux de charges sociales à 3 SMIC. Nous proposons justement un pacte gagnant-gagnant avec les entreprises pour augmenter les salaires jusqu'à 10% de hausse exonérée de cotisations patronales, dans la limite de 3 fois le SMIC. Le RN propose également de poursuivre la baisse des impôts de production pour baisser les charges qui pèsent sur l'activité de nos entreprises et stimuler les implantations industrielles en France. La sortie des règles européennes de fixation des prix de l'énergie aboutira également à une baisse des charges pour toutes nos entreprises, qu'elles soient TPE, PME ETI ou grandes entreprises.

5. L'U2P, comme les Français, est attachée à notre système de protection sociale. Assurer sa pérennité, en particulier financière, participe à la cohésion sociale, à la confiance nécessaire pour un mieux vivre ensemble. **Prenez-vous l'engagement d'agir de façon concrète et volontariste pour le redressement des comptes de la sécurité sociale, sans augmentation des prélèvements obligatoires ? Souhaitez-vous modifier le délai de carence des arrêts de travail ? Comment allez-vous équilibrer les régimes de retraite de base (âge légal, durée de cotisations, niveau des pensions...) ?**

Nous prenons l'engagement d'agir concrètement pour le redressement des comptes de la sécurité sociale sans augmenter les prélèvements obligatoires. 2/3 des actifs de plus de 60 ans sont sans emploi : reporter l'âge légal de départ à la retraite à 62 ans, c'est donc restreindre les possibilités pour les entreprises d'embaucher des jeunes et augmenter les minima sociaux que touchent ces actifs. La réforme Macron a donc un coût caché. Nous abrogerons la réforme Macron : retour de l'âge légal de départ à 60 ans pour tous ceux qui ont commencé de travailler avant 20 ans, avec 40 annuités de cotisations pour une pension complète. Pour les autres : progressivité jusqu'à 62 ans et 42 annuités pour une pension complète. Concernant le délai de carence, nous sommes opposés au passage à 8 jours, car il s'agit d'une taxation déguisée qui pèse sur les entreprises.

6. L'U2P est attachée aux rôles de négociateurs et de gestionnaires des partenaires sociaux au sein du régime d'assurance chômage. Elle considère que ce sont les mieux à même de prendre en compte les évolutions et les spécificités du marché du travail. **Quelle place reconnaissez-vous aux partenaires sociaux dans ce régime ? Quel sort réserverez-vous aux réformes de 2019, 2023 et 2024 ?**

Nous reconnaissons pleinement le rôle des partenaires sociaux dans le régime d'assurance chômage et nous engageons à respecter leurs prérogatives. La réforme de l'assurance chômage de juillet 2024 sera abrogée et celles de 2019 et 2023 seront réévaluées en concertation avec les partenaires sociaux pour garantir qu'elles répondent aux besoins du marché du travail. Les comptes de l'Unedic étant excédentaires, une nouvelle réforme ne peut pas consister en une ponction pure et simple.

- 7.** De la même manière, l'U2P est attachée au paritarisme de négociation et de gestion dans le champ des retraites complémentaires des salariés AGIRC ARRCO. **Vous engagez-vous à pleinement respecter le rôle et les prérogatives des partenaires sociaux dans ce cadre ? Vous engagez-vous également à maintenir l'autonomie des régimes de retraite des travailleurs indépendants (CPSTI et régimes de retraite des professions libérales) ?**

Oui. Nous nous engageons à respecter le rôle et les prérogatives des partenaires sociaux dans la gestion des retraites complémentaires des salariés AGIRC ARRCO et à maintenir l'autonomie des régimes de retraite des travailleurs indépendants.

- 8.** Que ce soit dans le cadre de leur agenda autonome ou de l'article L1 du Code du travail introduit par la loi Larcher du 31 janvier 2007 dite « *de modernisation du dialogue social* », la capacité de négociation des partenaires sociaux ne doit pas être entravée, en particulier au travers des documents de cadrage ou d'orientation du gouvernement. **Vous engagez-vous à respecter les accords issus des négociations paritaires ?**

Nous nous engageons à respecter les accords issus des négociations paritaires, y compris ceux résultant de l'article L1 du Code du travail, et à ne pas entraver la capacité de négociation des partenaires sociaux. L'Etat est le garant de l'intérêt général, nous ne comptons pas changer de doctrine à cet égard, mais bien restaurer son autorité.

- 9.** Au niveau européen, le principe « Pensez aux petits d'abord » et le Test TPE-PME avant toute adoption d'une nouvelle mesure, existent depuis plus de 20 ans. Le projet de loi de simplification de la vie des entreprises soumis au Parlement en avril 2024 prévoyait

l'instauration d'un test PME dans l'évaluation des projets de loi applicables aux entreprises ainsi que des mesures de simplification portées par nos entreprises. **Vous engagez-vous à soumettre à nouveau au Parlement le projet de loi simplification et à instaurer le test TPE-PME ?**

Dès notre arrivée à Matignon, nous lancerons les états généraux de la simplification administrative auxquels vous serez associés pour une période de douze mois. Durant cette période, nous demanderons à l'ensemble des acteurs de classer les normes selon une méthode appelé « stratégie tricolore », en trois catégories : en vert les normes vertueuses et protectrices, en orange les normes qui vont dans le bon sens mais nécessitent des modifications, en rouge les normes qui pèsent sur votre activité. A l'issue de ce délai, une loi sera votée avec les mesures que vous aurez contribué à nous soumettre. Par ailleurs, nous soutiendrons l'instauration des tests TPE-PME que nous défendons.

10. L'U2P considère que **l'accès des TPE-PME à la commande publique** nécessite encore d'être facilité et énonce des priorités : respect de la règle de l'allotissement, seuil déterminant l'obligation de publicité ou de mise en concurrence préalable, critères d'appréciation des offres, limitation de la sous-traitance au rang 1, etc... **Vous engagez-vous à soutenir concrètement les TPE-PME dans ce cadre au niveau national et territorial ?**

Nous prendrons plusieurs dispositions pour améliorer l'accès de nos TPE-PME nationales et locales à la commande publique, à l'instar du renforcement de clauses qualitatives telles que la clause environnementale ou d'un grand plan « Manger français » pour permettre à nos cantines scolaires d'utiliser 80% de produits agricoles français à horizon 2027.

11. Les TPE-PME souhaitent majoritairement s'investir dans **la transition écologique**. Cependant, les législateurs imposent, pour cela, des obligations de déclaration qui sont totalement inadaptées aux TPE, au niveau national comme au niveau européen. Les TPE-PME n'ont pas les ressources humaines et financières pour y répondre. **Quelles alternatives proposez-vous ?**

Le RN refuse l'écologie punitive qui freine notre économie, nous privilégions l'accompagnement des acteurs dans la transition écologique. Nous sommes favorables à la demande de l'U2P relative à la création d'un test TPE-PME pour protéger les petites entreprises des normes inadaptées et au déploiement du principe "dites-le nous une fois". Nous irons plus loin en facilitant la vie des entreprises à l'issue des états généraux de la simplification pour réduire la bureaucratie et simplifier l'environnement réglementaire qui pèsent sur la croissance. Ces propositions visent à alléger les contraintes administratives pour les entreprises, leur permettant de se concentrer davantage sur leur développement.

12. La dette publique a atteint un niveau particulièrement inquiétant qui fragilise l'avenir économique de la France en particulier en raison de l'accroissement du coût de remboursement de cette dette qui ampute nos capacités d'investissement productif. Cette situation va peser sur la capacité de financement de nos entreprises. **Vous engagez-vous à réduire cette dette publique sans augmenter les prélèvements obligatoires ? Quelles solutions envisagez-vous pour y parvenir ?**

Nous nous engageons à réduire la dette publique sans augmenter les prélèvements obligatoires. Nous réaliserons un audit des comptes de la nation pour établir le véritable état des lieux des finances publiques et trouver des pistes d'économies. Nous rationaliserons les dépenses publiques, notamment en réduisant le coût de l'immigration, les dépenses de fonctionnement des agences de l'Etat (suppression des ARS, plan de rationalisation des agences publiques dès le PLF 2025) et du millefeuille territorial, etc.

13. Pour répondre à certaines pénuries de main d'œuvre dans de nombreux secteurs en tension de recrutement, des petites entreprises ont recours à des travailleurs immigrés. **Quelle politique comptez-vous mener concernant ces travailleurs immigrés qu'ils soient en poste ou qu'ils répondent à des postes non pourvus ?**

Le RN appliquera une politique migratoire ferme. Alors que nous comptons près de 5 millions de chômeurs dans notre pays, nous privilégierons la formation des sans-emplois pour répondre aux pénuries de main d'œuvre. Concernant les secteurs qui resteront malgré tout en tension, nous assumons une approche pragmatique qui vise à accorder des visas de travail pour une durée déterminée et un secteur défini, à l'instar des saisonniers agricoles, afin de recourir à une immigration de croissance plutôt qu'au travail des clandestins que nous refusons.

14. La situation de l'habitat, qui concerne de très nombreuses petites entreprises du BTP et des professions libérales, est très préoccupante en France. Les volumes nettement insuffisants de construction et de rénovation de logements accentuent la crise sociale et fragilisent les entreprises de ces secteurs. Cette crise du logement a des répercussions également pour les entreprises qui cherchent à recruter des salariés mais qui font face aux difficultés liées à la pénurie de logement (pour les apprentis et les saisonniers notamment qui ne trouvent pas à se loger). **Quelles mesures concrètes comptez-vous prendre pour relancer l'activité de la construction tant au niveau du neuf que de la rénovation, et répondre aux difficultés de logement de nombreux salariés (apprentis, saisonniers, salariés dans des zones dites en tension, ...)** ?

Pour relancer l'activité de la construction et répondre à la crise du logement, nous mettrons en œuvre les mesures suivantes : Instaurer une priorité d'accès au logement social pour les travailleurs des secteurs prioritaires et les jeunes en apprentissage ou en formation ; Abroger les obligations liées aux DPE pour rendre la rénovation de logements plus accessible et pragmatique sans risquer une nouvelle crise du logement et du bâtiment dans les prochaines années ; Lancer un grand plan de soutien à la construction de logements neufs, en simplifiant les procédures administratives et en apportant des incitations fiscales aux promoteurs et aux propriétaires ; Faciliter l'accès au logement pour les apprentis et les saisonniers en collaboration avec les collectivités locales et les entreprises.

15. Aujourd'hui, une grande majorité des créations d'entreprise se font sous le régime de la microentreprise. Si ce régime, simple et flexible, peut constituer une première voie d'accès facilitée à l'entrepreneuriat, il ne permet pas de préparer correctement l'avenir ni de soutenir le modèle social français, constituant à ce titre une possible "bombe à retardement" sociale. **Pourriez-vous envisager de faire évoluer ce régime fiscal et social et d'en faire ce qu'il devait être à l'origine, à savoir un tremplin passager vers des formes d'entreprises plus protectrices et contributives, pour les activités exercées à titre principal ?**

Nos députés à l'Assemblée Nationale ont déjà déposé une proposition de loi visant à limiter, dans certaines conditions, le statut d'autoentrepreneur dans le temps, afin de revenir à l'esprit de la loi initiale ayant créé ce statut qui avait vocation à n'être qu'un « pied à l'étrier ».

16. **Quelles seraient les mesures concrètes que vous mettriez en œuvre pour lutter efficacement contre les pratiques des plateformes de mise en relation qui**

favorisent des conditions déloyales d'exercice d'activités préjudiciables à de nombreux secteurs, tels que ceux du bâtiment ou des transports individuels ?

Limiter la durée d'activité sous le régime de la micro-entreprise, c'est lutter contre les pratiques de plateformes qui pratiquent en réalité un salariat déguisé. Nous favoriserons également la mise en place de contrats de travail ou d'accords sectoriels garantissant des conditions équitables pour les travailleurs des plateformes.